GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2013, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **22/07/2013** au **26/07/2013** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
26/07/2013	100 000	5,8897	588 970,00
TOTAL	100 000		588 970,00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.